fleurs et tisanes

Contrat AMAP - Dates multiples - Modele vierge

Ce document est un modele vierge, a remplir et signer a la main - il ne correspond a aucune souscription enregistree dans le systeme.

Producteur

EI AZARETE Maite "Lore Kanta"

Adherent

Nom : .....

Email : .....

Type de contrat	Dates multiples
Livraisons prevues	2
Reglement	Mode : Chèque / Espèces / Virement (cheque a l'ordre de AZARETE Maite)
Date de souscription	.....

Produits proposes

Produit	Prix unitaire	Quantite

Calendrier de livraison

14/09/2026 - 14/12/2026

Charte AMAP

Le consommateur soussigné a pris connaissance de la charte AMAP et s'engage :
- à respecter les principes de la charte AMAP
- à régler d'avance l'achat de ses produits.
- à prendre en compte les aléas de production
- à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution.
- à participer à la réunion bilan avec les producteurs.

Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Le producteur GRONDIN AZARETE Maite a pris connaissance de la charte AMAP et s'engage :
- à respecter les engagements de la charte AMAP
- à livrer l'AMAP et à être présent les lundis, devant la salle culturelle Larreko, de 18h00 à 19h00
- à répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion bilan avant le renouvellement de contrat. Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Informations supplementaires

fleurs et tisanes proposées selon récoltes de la période en septembre .

Signature de l'adherent

Signature du producteur